

**SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE,
L'ANIMATION PÉDAGOGIQUE ET LE TRANSPORT
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

BUREAU DU 15 OCTOBRE 2024

<u>N° DELIB.</u>	<u>OBJET</u>	<u>PAGES</u>
B.05/2024	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU BUREAU SYNDICAL DU 2 JUILLET 2024	
B.06/2024	CHALLENGE LES MINI-TOQUES : BILAN DE L'EDITION 2024 DU CHALLENGE DES MINI-TOQUES ET ADOPTION DU CALENDRIER DE L'EDITION 2025	
B.07/2024	CATALOGUE DES ATELIERS PEDAGOGIQUES – ANNEE SCOLAIRE 2024-2025	

SYM PYRENEES-MEDITERRANEE
SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE, L'ANIMATION PEDAGOGIQUE ET
LE TRANSPORT PYRÉNÉES-MEDITERRANÉE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU DU MARDI 15 OCTOBRE 2024 A 17H30

L'an deux mille vingt-quatre et le 15 du mois d'octobre à 17 heures 30, le Bureau du SYM Pyrénées-Méditerranée régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre Culturel, avenue du Canigou, 66370 PEZILLA LA RIVIERE, sous la **Présidence de Monsieur Robert RAYNAUD**.

P R E S E N T S : MMES et MM

- BAYONA Jacques
- CAMPS Philippe
- GOT Patrick
- HUET Stéphane
- LOPEZ Laurent
- MONIER Christiane
- OUROS Jeanne
- RAYNAL Gérard
- RAYNAUD Robert
- SOL Frédéric
- VALETTE Marguerite

A B S E N T (E S) E X C U S E (E S) A Y A N T D O N N E P O U V O I R : MMES et MM

- CANAL Marie Christine à Jeanne OUROS
- CAYROL Dominique à Marguerite VALETTE
- MOULIN Alexandre à Robert RAYNAUD
- IFSSAH Charles à Gérard RAYNAL

A B S E N T S E X C U S E S : MMES et MM

- BROSSEAU Sylvie
- GAY Catherine
- GRANIER Michèle
- ROLLAND MCKENZIE Corinne

Nombre de délégués en exercice : 19
Nombre de délégués présents : 11
Nombre de procurations : 4
Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

Accusé de réception en préfecture 066-256600297-20241015-B_05_2024-DE Date de télétransmission : 18/10/2024 Date de réception préfecture : 18/10/2024
--

N° de la Délibération	Objet :
N° B.05/2024	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 JUILLET 2024 DU BUREAU SYNDICAL

M. Le Président,

PROPOSE de soumettre au vote l'approbation du Procès-Verbal de la séance du Bureau syndical en date du 2 juillet 2024.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Le Bureau syndical,

ADOpte le Procès-Verbal du Bureau syndical du 2 juillet 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Robert RAYNAUD



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
066-256600297-20241015-B_05_2024-DE
Date de télétransmission : 18/10/2024
Date de réception préfecture : 18/10/2024

SYM PYRENEES-MEDITERRANEE
SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE, L'ANIMATION PEDAGOGIQUE ET
LE TRANSPORT PYRÉNÉES-MEDITERRANÉE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU DU MARDI 15 OCTOBRE 2024 A 17H30

L'an deux mille vingt-quatre et le 15 du mois d'octobre à 17 heures 30, le Bureau du SYM Pyrénées-Méditerranée régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre Culturel, avenue du Canigou, 66370 PEZILLA LA RIVIERE, sous la Présidence de **Monsieur Robert RAYNAUD**.

PRESENTS : MMES et MM

- BAYONA Jacques
- CAMPS Philippe
- GOT Patrick
- HUET Stéphane
- LOPEZ Laurent
- MONIER Christiane
- OUROS Jeanne
- RAYNAL Gérard
- RAYNAUD Robert
- SOL Frédéric
- VALETTE Marguerite

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR : MMES et MM

- CANAL Marie Christine à Jeanne OUROS
- CAYROL Dominique à Marguerite VALETTE
- MOULIN Alexandre à Robert RAYNAUD
- IFSSAH Charles à Gérard RAYNAL

ABSENTS EXCUSES : MMES et MM

- BROSSEAU Sylvie
- GAY Catherine
- GRANIER Michèle
- ROLLAND MCKENZIE Corinne

Nombre de délégués en exercice : 19
Nombre de délégués présents : 11
Nombre de procurations : 4
Nombre de suffrages exprimés : 15
VOTES
Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00

Accusé de réception en préfecture 066-256600297-20241015-B_06_2024-DE Date de télétransmission : 18/10/2024 Date de réception préfecture : 18/10/2024
--

N° de la Délibération	
N° B.06/2024	CHALLENGE LES MINI-TOQUES : BILAN DE L'EDITION 2024 DU CHALLENGE DES MINI-TOQUES ET ADOPTION DU CALENDRIER DE L'EDITION 2025

M. le Président,

RAPPELLE que le bilan de la 18^{ème} édition du Challenge Les Mini-Toques 2024 est très positif avec les trois nouveautés de cette année :

- Récompenser les commis par un prix cuisine
- La présence des commis à la cérémonie de remise des prix
- Une journée de cohésion chez les Parrains de l'édition

PROPOSE le calendrier de l'édition 2024/2025, ainsi que les nouvelles modalités d'organisation :

Calendrier :

- **17 octobre 2024** : date à valider, Conférence de presse, à la Cci
- **27 mars 2025** : Retour des recettes au SYM P-M
- **31 mars 2025** : Comité de lecture, sélection des finalistes
- **30 avril 2025** : journée de cohésion : visite des serres de Didier Salgado, avec la récolte des courgettes, repas autour de la courgette chez le parrain David Vincent
- **7 mai 2025** : Finale, épreuves pratiques à Argelès sur Mer
- **4 juin 2025** : Remise des Prix à la Salle Oméga à Sainte Marie la Mer

Le thème :

CM1 panier de fruits libre choix,

CM2 panier de légumes libre choix,

INGREDIENT OBLIGATOIRE pour les 2 catégories : **la courgette**

Nouveautés 2025 :

- **Une animation en amont de la journée de cohésion** : programmer une date courant janvier/février, pour faire venir les 10 finalistes de la catégorie CM1, de l'édition 2024, à venir sur l'exploitation de Didier Salgado, afin de semer les graines de courgettes qui serviront d'ingrédient OBLIGATOIRE pour l'édition 2025. Ces dernières seront récoltées par les lauréats CM1 et CM2 lors de la journée de cohésion le 30 avril 2025.
- **Notation épreuves pratiques - Cas exaequo** : En cas d'égalité sur la note du jury dégustation et du jury de cuisine, s'appuyer sur la note professionnelle du comité de lecture.

Le montant prévisionnel est de 19 000,00 €, il sera définitivement arrêté au moment du vote du budget.

Le bilan et le nouveau programme ont reçu l'avis favorable de la Commission Animation du 24 septembre 2024.

Accusé de réception en préfecture
066-256600297-20241015-B_06_2024-DE
Date de télétransmission : 18/10/2024
Date de réception préfecture : 18/10/2024

Où l'exposé complémentaire de M. le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité

Le Bureau syndical,

ARRETE les dates d'organisation du Challenge des Mini-Toques comme suit sous réserve de l'acceptation de nos partenaires :


- **17 octobre 2024** : date à valider, Conférence de presse, à la Cci
- **27 mars 2025** : Retour des recettes au SYM P-M
- **31 mars 2025** : Comité de lecture, sélection des finalistes
- **30 avril 2025** : journée de cohésion : visite des serres de Didier Salgado, avec la récolte des courgettes, repas autour de la courgette chez le parrain David Vincent
- **7 mai 2025** : Finale, épreuves pratiques à Argelès sur Mer
- **4 juin 2025** : Remise des Prix à la Salle Oméga à Sainte Marie la Mer

ADOpte les nouvelles modalités d'organisation comme énoncées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Robert RAYNAUD



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
066-256600297-20241015-B_06_2024-DE
Date de télétransmission : 18/10/2024
Date de réception préfecture : 18/10/2024

**SYM PYRENEES-MEDITERRANEE
SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE, L'ANIMATION PEDAGOGIQUE ET
LE TRANSPORT PYRÉNÉES-MEDITERRANÉE**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU DU MARDI 15 OCTOBRE 2024 A 17H30

L'an deux mille vingt-quatre et le 15 du mois d'octobre à 17 heures 30, le Bureau du SYM Pyrénées-Méditerranée régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre Culturel, avenue du Canigou, 66370 PEZILLA LA RIVIERE, sous la **Présidence** de **Monsieur Robert RAYNAUD**.

PRESENTS : MMES et MM

- BAYONA Jacques
- CAMPS Philippe
- GOT Patrick
- HUET Stéphane
- LOPEZ Laurent
- MONIER Christiane
- OUROS Jeanne
- RAYNAL Gérard
- RAYNAUD Robert
- SOL Frédéric
- VALETTE Marguerite

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR : MMES et MM

- CANAL Marie Christine à Jeanne OUROS
- CAYROL Dominique à Marguerite VALETTE
- MOULIN Alexandre à Robert RAYNAUD
- IFSSAH Charles à Gérard RAYNAL

ABSENTS EXCUSES : MMES et MM

- BROSSEAU Sylvie
- GAY Catherine
- GRANIER Michèle
- ROLLAND MCKENZIE Corinne

Nombre de délégués en exercice : 19
Nombre de délégués présents : 11
Nombre de procurations : 4
Nombre de suffrages exprimés : 15
VOTES
Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00

Accusé de réception en préfecture 066-256600297-20241015-B_06_2024-DE Date de télétransmission : 18/10/2024 Date de réception préfecture : 18/10/2024
--

N° de la Délibération	
N° B.06/2024	CHALLENGE LES MINI-TOQUES : BILAN DE L'EDITION 2024 DU CHALLENGE DES MINI-TOQUES ET ADOPTION DU CALENDRIER DE L'EDITION 2025

M. le Président,

RAPPELLE que le bilan de la 18^{ème} édition du Challenge Les Mini-Toques 2024 est très positif avec les trois nouveautés de cette année :

- Récompenser les commis par un prix cuisine
- La présence des commis à la cérémonie de remise des prix
- Une journée de cohésion chez les Parrains de l'édition

PROPOSE le calendrier de l'édition 2024/2025, ainsi que les nouvelles modalités d'organisation :

Calendrier :

- **17 octobre 2024** : date à valider, Conférence de presse, à la Cci
- **27 mars 2025** : Retour des recettes au SYM P-M
- **31 mars 2025** : Comité de lecture, sélection des finalistes
- **30 avril 2025** : journée de cohésion : visite des serres de Didier Salgado, avec la récolte des courgettes, repas autour de la courgette chez le parrain David Vincent
- **7 mai 2025** : Finale, épreuves pratiques à Argelès sur Mer
- **4 juin 2025** : Remise des Prix à la Salle Oméga à Sainte Marie la Mer

Le thème :

CM1 panier de fruits libre choix,

CM2 panier de légumes libre choix,

INGREDIENT OBLIGATOIRE pour les 2 catégories : **la courgette**

Nouveautés 2025 :

- **Une animation en amont de la journée de cohésion** : programmer une date courant janvier/février, pour faire venir les 10 finalistes de la catégorie CM1, de l'édition 2024, à venir sur l'exploitation de Didier Salgado, afin de semer les graines de courgettes qui serviront d'ingrédient OBLIGATOIRE pour l'édition 2025. Ces dernières seront récoltées par les lauréats CM1 et CM2 lors de la journée de cohésion le 30 avril 2025.
- **Notation épreuves pratiques - Cas exaequo** : En cas d'égalité sur la note du jury dégustation et du jury de cuisine, s'appuyer sur la note professionnelle du comité de lecture.

Le montant prévisionnel est de 19 000,00 €, il sera définitivement arrêté au moment du vote du budget.

Le bilan et le nouveau programme ont reçu l'avis favorable de la Commission Animation du 24 septembre 2024.

Où l'exposé complémentaire de M. le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité

Le Bureau syndical,

ARRETE les dates d'organisation du Challenge des Mini-Toques comme suit sous réserve de l'acceptation de nos partenaires :


- **17 octobre 2024** : date à valider, Conférence de presse, à la Cci
- **27 mars 2025** : Retour des recettes au SYM P-M
- **31 mars 2025** : Comité de lecture, sélection des finalistes
- **30 avril 2025** : journée de cohésion : visite des serres de Didier Salgado, avec la récolte des courgettes, repas autour de la courgette chez le parrain David Vincent
- **7 mai 2025** : Finale, épreuves pratiques à Argelès sur Mer
- **4 juin 2025** : Remise des Prix à la Salle Oméga à Sainte Marie la Mer

ADOpte les nouvelles modalités d'organisation comme énoncées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Robert RAYNAUD



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
066-256600297-20241015-B_06_2024-DE
Date de télétransmission : 18/10/2024
Date de réception préfecture : 18/10/2024

**SYM PYRENEES-MEDITERRANEE
SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE, L'ANIMATION PEDAGOGIQUE ET
LE TRANSPORT PYRÉNÉES-MEDITERRANÉE**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU DU MARDI 15 OCTOBRE 2024 A 17H30

L'an deux mille vingt-quatre et le 15 du mois d'octobre à 17 heures 30, le Bureau du SYM Pyrénées-Méditerranée régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre Culturel, avenue du Canigou, 66370 PEZILLA LA RIVIERE, sous la **Présidence** de **Monsieur Robert RAYNAUD**.

PRESENTS : MMES et MM

- BAYONA Jacques
- CAMPS Philippe
- GOT Patrick
- HUET Stéphane
- LOPEZ Laurent
- MONIER Christiane
- OUROS Jeanne
- RAYNAL Gérard
- RAYNAUD Robert
- SOL Frédéric
- VALETTE Marguerite

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR : MMES et MM

- CANAL Marie Christine à Jeanne OUROS
- CAYROL Dominique à Marguerite VALETTE
- MOULIN Alexandre à Robert RAYNAUD
- IFSSAH Charles à Gérard RAYNAL

ABSENTS EXCUSES : MMES et MM

- BROSSEAU Sylvie
- GAY Catherine
- GRANIER Michèle
- ROLLAND MCKENZIE Corinne

Nombre de délégués en exercice : 19
Nombre de délégués présents : 11
Nombre de procurations : 4
Nombre de suffrages exprimés : 15
VOTES
Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00

Accusé de réception en préfecture 066-256600297-20241015-B_07_2024-DE Date de télétransmission : 18/10/2024 Date de réception préfecture : 18/10/2024
--

N° de la Délibération	
N° B.07/2024	CATALOGUE DES ATELIERS PEDAGOGIQUES – ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

M. le Président,

PROPOSE de reconduire le catalogue des animations pédagogiques pour l'année scolaire 2024-2025 ainsi que d'adopter un nouveau projet :

- Projet « de la consommation au don alimentaire » avec Le Maillon Solidaire

INFORME que le coût prévisionnel du catalogue est de 9 603,00 € incluant les transports, pour l'année scolaire 2024/2025.

PRECISE que la Commission Animation, réunie le 24 septembre 2024, a émis un avis favorable pour l'ensemble des activités.

Où l'exposé complémentaire de M. le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité
Le Bureau syndical,

APPROUVE le catalogue des ateliers pédagogiques pour l'année 2024/2025,


FIXE conformément aux fiches annexées à la présente les pourcentages et les montants de prise en charge par le syndicat,

PRECISE que les dossiers présentés par les communes, les corps enseignants ou les équipes d'animation devront être adressés au Syndicat au plus tard le 21/11/2024.

DIT que l'attribution sera soumise à étude de l'appel à projet dûment complété, en fonction des quotas et sous réserve des crédits disponibles au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Robert RAYNAUD



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
066-256600297-20241015-B_07_2024-DE
Date de télétransmission : 18/10/2024
Date de réception préfecture : 18/10/2024

FICHE SYNTHETIQUE 2024 / 2025

Thématique Développement Durable

PARTENARIAT	PROJET	PUBLIC	COUT D'1 PROJET*	QUOTA DE PROJET	COUT TOTAL	Aide de 50% Apportée du SYM/projet	Estimation du coût pour le SYM si quota atteint
SYDETOM 66	Tri sélectif + visite site ARC IRIS à Calce ½ journée	Scolaire CM1/CM2	Transport Pris en charge par le SYM PM	11	-	Transport pris en charge par le SYM PM	Transport pris en charge par le SYM PM
CU PMM	Prévention et valorisation des déchets 2h	Scolaire CM1/CM2	-	Illimité	-	-	-
Slow Food Pays Catalan	Biodiversité Hôtel à insectes 1h30	Scolaire	180 *€	3	540 €	-50% Soit 90*€	90 €
Slow Food Pays Catalan	Zéro déchet Fabrication d'un lombricompost 1h30	Scolaire	170* €	2	340 €	-50% soit 85*€	85 €
IDA 66	Jeu du recycl' 3 séances d'1h =3 h	Scolaire et centre de loisirs	150*€	2	300 €	-50% Soit 75 €	75 €
Nouveauté Le maillon solidaire	De la consommation au gaspillage et au don alimentaire 3 séances de 2h=6h	Scolaire CM1/CM2	500* €	1	500 €	-50% Soit 250*€	250 €
							= 3240 €

FICHE SYNTHETIQUE 2024 / 2025

Thématique JARDIN

PARTENARIAT	PROJET	PUBLIC	COÛT D'1 PROJET *	QUOTA DE PROJET	COÛT TOTAL	Aide de 50% apportée du SYM /projet *	Estimation du Coût pour le SYM si quota atteint
Paysans à l'école Chambre de l'agriculture	Rencontre avec les paysans 2x½ journée (en classe et sur l'exploitation)	Scolaire CE2, CM1, CM2	402* €	3	1 206 €	-50 % soit 201* €	
Potager sur pied	Création d'un mini potager semi autonome 5 x 2h30	Scolaire maternelle et élémentaire	1 000* €	3	3 000 €	-50 % Soit 500* €	
Lycée agricole de Rivesaltes	Découverte de la serre pédagogique et atelier plantes aromatiques 2h	Scolaire élémentaire	-	7			
Marché de gros – Halle aux carreaux	Viste de la halle aux carreaux Rencontre avec les producteurs 2h	Scolaire élémentaire et alsh	-	5			
CIVAM Bio 66	Accueil à la ferme journée	Scolaire et Alsh	320* €	3	960 €	-50 % Soit 160* €	
Nouveauté SLOW FOOD Pays Catalan	Jardin potager et plantes comestibles 1h30	Scolaire Elémentaire	180* €	2	360 €	-50 % soit 90*€	
							= 5 863 €

FICHE SYNTHETIQUE 2024 / 2025

Thématique Santé nutrition

PARTENARIAT	PROJET	PUBLIC	COÛT D'1 PROJET *	QUOTA D'ATELIER	COÛT TOTAL	Aide de 50% apportée du sym/projet*	Estimation du coût pour le sym si quota atteint
ELIOR	Petit Déjeunons ensemble 2h le matin	Scolaire élémentaire	-	13			
ELIOR	Jeu d'équilibre alimentaire 1h30	Scolaire Elémentaire et Alsh Cm1/cm2	-	3			
ELIOR	Régaler plutôt que gaspiller ! Projet intergénérationnel 2 h	Alsh Le mercredi Intergénérationnel	-	3			
IDA 66	Pack Atelier anti gaspillage 3 séances d'1 h (3h)	Scolaire élémentaire	150* €	4	600 €	-50% Soit 75* €	300 €
SLOW FOOD PAYS CATALAN	Cuisine de légumes et épluchures 2h	Scolaire Maternelle et élémentaire	200 *€	2	400 €	-50% Soit 100*€	200 €
							500 €